

L'ALLIANCE NATIONALE.

STATUTS

Cette Association a pour titre: "L'Alliance Nationale"; pour patron: Saint Louis de France; pour devise: *Vincit concordia fratrum.*

BUT.

1. Elle a pour but l'union des catholiques parlant la langue française, dans une commune pensée de secours mutuels et de progrès de leurs intérêts matériels et moraux, tous sains de corps, recommandables par leur moralité et leur position sociale.

2. Pour parvenir à cette fin, l'Association adopte les moyens suivants:

1. Aider matériellement et moralement ses membres, pécuniairement leurs familles et leurs héritiers;

2. Développer l'éducation morale et intellectuelle de ses membres;

3. Travailler à la conservation de l'amour et de l'usage de la langue française et à propager le respect de la foi et des institutions catholiques;

4. Créer des caisses locales et une caisse centrale chargées de donner des secours aux membres malades de l'Association qui y seront inscrits;

5. Etablir une caisse assurant aux membres ou à leurs héritiers ou bénéficiaires les avantages suivants:

(a) Une indemnité à ceux de ses membres atteints d'infirmité absolue ou d'un caractère permanent, causée par maladie ou accident;

(b) Une pension annuelle aux membres ayant atteint 70 ans;